



SMIDDEST Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde



Rapport d'activité 2013

Animation du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés



Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire de la Gironde (SMIDDEST)

12 rue Saint Simon

33 390 BLAYE

Tel : 05 57 42 28 76

Fax : 05 57 42 75 10

smiddest@wanadoo.fr



En 2013, l'animation du SAGE Estuaire a bénéficié du soutien financier de:

- *l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,*
- *l'Europe au titre du FEDER Aquitaine.*
- *collectivités membres du SMIDDEST (Conseil Régional Aquitaine, Conseil Général de la Gironde, Conseil Général de la Charente-Maritime, Communauté Urbaine de Bordeaux).*

Sommaire

INTRODUCTION	4
1. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CLE	4
2. MODIFICATIONS, ADOPTION, APPROBATION ET DIFFUSION DU SAGE	4
3. LANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE	5
4. DEMANDE DE MAJORATION DE LA REDEVANCE AU TITRE DES PRELEVEMENTS SUR LA RESSOURCE EN EAU	5
5. REQUETES CONTRE L'ARRETE D'APPROBATION DU SAGE	6
6. REUNIONS ORGANISEES	6
6.1 REUNIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE).....	6
6.2 REUNION DU BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)	7
6.3 AUTRES REUNIONS	8
7. COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE	9
CONCLUSION	9
ANNEXE : MISE EN RESEAU – ANIMATION DU TERRITOIRE	10

Introduction

Rappelons que le Syndicat Mixte pour le Développement Durable de l'Estuaire (SMIDDEST) assure l'animation et le secrétariat administratif de l'élaboration du SAGE, pour le compte de la CLE.

Ce rapport détaille les travaux réalisés pour l'année 2013.

1. Modification de la composition de la CLE

Suite à la fusion de trois SIBV dans le Médoc, un arrêté modificatif de la composition de la CLE a été établi le 13 juin 2013. Le SMEGREG et le SPIPA ont intégré la Commission Locale de l'Eau afin de garantir une représentation d'au moins 50% du collège des élus à la CLE.

2. Modifications, adoption, approbation et diffusion du SAGE

Le projet de SAGE modifié avait été soumis au vote de la CLE le 19 novembre 2012 et n'avait pas été adopté (78 votants sur 88 membres, 48 votes Pour, 20 votes Contre, 10 Abstentions) en raison d'oppositions collectives persistantes des élus du Médoc et de Charente-Maritime concernant les volets "zones humides" et "risque d'inondation".

Au cours du premier semestre 2013, de nombreuses réunions ont été organisées avec les représentants du Médoc et de la Charente-Maritime. De nouvelles modifications ont été apportées concernant le chapitre "zones humides" du PAGD, visant principalement à clarifier la portée de l'enveloppe territoriale des zones humides. Le retrait de l'atlas cartographique associé à cet effet a également été opéré.

En mai 2013, les représentants de la CLE des autres territoires du SAGE ont bénéficié de réunions d'informations sur les nouvelles modifications proposées dans le PAGD.

Le projet de SAGE modifié, constitué du PAGD dans sa version pour la CLE du 17 juin 2013 et du règlement dans sa version arrêtée par la CLE le 13 septembre 2010 a été soumis à la CLE le 17 juin 2013. Sur base de ces documents, la CLE a adopté le SAGE "Estuaire de la Gironde et Milieux Associés" (81 votants, 68 votes Pour, 12 votes Contre et 1 Abstention).

Le SAGE a ensuite été approuvé le 30 août 2013 par le Préfet de Gironde et la Préfète de Charente-Maritime, en présence de Philippe MARTIN, Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie.

A l'occasion de la signature de l'arrêté d'approbation, le 30 août 2013, le SMIDDEST a organisé une manifestation, en partenariat avec la Communauté de Communes de l'Estuaire. Près de 200 personnes étaient invitées à participer à cet événement autour d'une sortie en bateau sur l'estuaire et du verre de l'amitié.

Le SMIDDEST a par la suite fait réaliser par un professionnel une version compilée, mise en page et illustrée du SAGE. Il a diffusé ce document à près de 350 destinataires, dont principalement les communes du SAGE, les membres de la CLE et les partenaires et associations.

3. Lancement de la mise en œuvre du SAGE

Au cours du dernier trimestre 2013, la cellule d'animation a travaillé à l'élaboration d'un programme d'actions pour l'année 2014, première année de mise en œuvre du SAGE. En 2014, il s'agira de construire, en parallèle à la mise en œuvre de ce programme, le tableau de bord du SAGE. Dans le programme d'actions 2014, présenté en séance et adopté à l'unanimité par la CLE le 9 décembre 2013, figurent notamment l'élaboration du plan de gestion des vases en co-Maîtrise d'Ouvrage SMIDDEST-GPMB, ou encore la réalisation d'un guide méthodologique « zones humides » à l'attention des communes.

Mi-septembre 2013, Emeline ROUXEL a été recrutée en tant que chargée de mission « zones humides » du SAGE, pour développer une animation spécifique sur cette thématique qui représente une quantité de travail conséquente (ZHIEP, mesures compensatoires, accompagnement aux porteurs de projets, développement d'outils méthodologiques...).

4. Demande de majoration de la redevance au titre des prélèvements sur la ressource en eau

La Loi n°2010-788 publiée le 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite grenelle II) introduit par l'article L155, codifié L213-10-9 du Code de l'Environnement la possibilité pour les EPTB mettant en œuvre un SAGE de demander à leur agence de l'Eau une majoration de la redevance sur les prélèvements d'eau à leur profit.

Article L213-10-9 du code de l'environnement

V bis.-Dans la limite du doublement des tarifs plafonds fixés par le présent article, les établissements publics territoriaux de bassin mentionnés à l'article L. 213-12 peuvent demander à l'agence de l'eau d'appliquer, dans le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur lequel ils interviennent à la suite soit de la mise en œuvre de la procédure de reconnaissance prévue par l'arrêté du 7 février 2005 relatif à la délimitation du périmètre d'intervention de l'établissement public territorial de bassin, soit d'une création postérieure à l'adoption de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, une majoration du tarif des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau mentionnées au I du présent article, les sommes ainsi recouvrées étant reversées à l'établissement public territorial de bassin sans frais de gestion.

La majoration du tarif de la redevance ne peut pas être supérieure à 25 % du tarif applicable dans l'unité géographique considérée. Les sommes à reverser à l'établissement ne peuvent représenter plus de 50 % des dépenses de fonctionnement de l'établissement pour le suivi et la mise en œuvre des actions à réaliser dans le périmètre du schéma.

La structure porteuse en place aujourd'hui est chargée de beaucoup de missions et d'actions à mener, qui se trouvent accrues pour la mise en œuvre du SAGE. Le SMIDDEST dispose de moyens qui dépendent soit de l'Agence de l'Eau, soit des collectivités. Hors postes d'animation, pour lesquels l'agence apporte des subventions de 70%, les subventions de l'agence de l'eau représentent 50% du coût des actions. Le reste est à trouver auprès des collectivités dont les finances baissent. Il y a une loi qui prévoit la possibilité pour le SMIDDEST d'obtenir des financements pour la mise en œuvre du SAGE via la collecte d'une sur-redevance. Le SMIDDEST a donc préparé un dossier provisoire qu'il a présenté en CLE le 9 décembre 2013 en proposant, compte tenu du calendrier électoral de début 2014 et de

l'absence de réunion de la CLE, de déléguer la finalisation du dossier au Bureau. La CLE a adopté cette proposition avec 33 votes pour sur 55 votants.

5. Requêtes contre l'arrêté d'approbation du SAGE

L'arrêté d'approbation du SAGE du 30 août 2013 fait l'objet de plusieurs recours auprès du tribunal administratif :

- Requête de référé en suspension par la FNSEA 17, la FDSEA 33, la FDSEA 47, la FRSEA déposée le 21 novembre 2013. La requête a été rejetée par jugement du 20 décembre 2013 ;
- Requête en annulation par la FNSEA 17, la FDSEA 33, la FDSEA 47, la FRSEA déposée le 21 novembre 2013. Le contenu de la requête est identique à celle de suspension. Ce dossier sera jugé courant 2014 ;
- Requête en annulation déposée par l'UNICEM le 25 novembre 2013. Ce dossier sera jugé courant 2014 ;

Dans le cadre de ces procédures, c'est la décision de l'Etat qui est attaquée. L'Etat est en charge d'assurer la défense dans ces dossiers. Le SMIDDEST est associé à l'élaboration des mémoires en réponse et la cellule d'animation a participé à ce travail fin 2013 concernant la requête de référé en suspension.

Lors de la CLE du 9 décembre 2013, la CLE a délibéré à 42 votes pour sur 51 votants pour permettre au SMIDDEST de défendre le SAGE en son nom.

6. Réunions organisées

6.1 Réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

⇒ Seizième réunion de la CLE : le 17 juin 2013, maison de la promotion sociale à Artigues-près-Bordeaux

Présence : 55 membres, 81 votants (26 mandats)

- Validation du Compte-rendu de la réunion de la CLE du 19 novembre 2012
- Modifications des règles de fonctionnement
- Rappel des grands enjeux du SAGE, état d'avancement, interventions d'experts
- Présentation des modifications apportées au projet de SAGE suite à la CLE du 19 novembre 2012
- Vote sur le projet de SAGE modifié
- Mise en place du Bureau et organisation des travaux

Bilan de la CLE

Le 17 juin 2013, la participation est importante avec 92% de membres votants. Cette forte participation s'explique par le vote sur les documents du projet de SAGE.

Il est à noter que cette réunion a également été très suivie par les personnes du territoire, non membres de la CLE, qui sont environ une vingtaine à avoir participé.

- ⇒ Dix-Septième réunion de la CLE : le 9 décembre 2013, maison de la promotion sociale à Artigues-près-Bordeaux

Présence : 46 membres, 55 votants (9 mandats)

- Validation du Compte-rendu de la réunion de la CLE du 17 juin 2013
- Projet de convention SMIDDEST/CLE
- Point supplémentaire : Procédure en cours contre le SAGE
- Demande de majoration du tarif des redevances pour prélèvement sur la ressource en eau
- Présentation de l'avis émis par le Bureau de la CLE (Dossier Loi sur l'Eau – Projet de terminal portuaire de Grattequina)
- Intervention d'expert : Gérard Blanc, Université de Bordeaux 1
- Programme prévisionnel d'animation et d'actions pour l'année 2014

Bilan de la CLE

Le 9 décembre 2013, la participation est moyenne avec 63% de membres votants. Il est à noter que cette réunion a également été suivie par les personnes du territoire, non membres de la CLE, qui sont environ une dizaine à avoir participé.

6.2 Réunion du Bureau de la Commission Locale de l'Eau (CLE)

- ⇒ Première réunion du Bureau la CLE : le 18 novembre 2013, Communauté Urbaine de Bordeaux à Bordeaux

Présence : 21 membres, 17 votants (1 mandat)

- Modalités de fonctionnement du Bureau
- Avis sur le dossier réglementaire en cours (Loi sur l'Eau)
- Préparation de la prochaine réunion de la CLE du 9 décembre à 14h
 - o Convention de fonctionnement SMIDDEST/CLE
 - o Demande de majoration des tarifs des redevances pour prélèvements sur la ressource en eau
 - o Programme d'actions prévisionnel 2014

Bilan du Bureau de la CLE

Le 9 décembre 2013, la participation est importante avec 78% de membres présents ou représentés. Cette forte participation s'explique par le fait qu'il s'agit de la première réunion du Bureau de la CLE dans cette phase de mise en œuvre et par la préparation de la CLE du 9 décembre 2013.

6.3 Autres réunions

⇒ **Groupe d'experts pollutions chimiques**

La réflexion sur la mise en œuvre des dispositions du projet de SAGE pour le volet "Pollutions chimiques" a été lancée en 2012. Ce sujet faisant consensus est complexe mais revêt une importance particulière pour l'Estuaire en raison de la richesse et de la fragilité de ses milieux. Dans ce cadre, le SAGE prévoit la création d'un groupe d'experts sur les pollutions chimiques afin d'orienter la réflexion et de cibler les priorités des actions à mener.

Des experts scientifiques universitaires, experts ou référents techniques des services de l'Etat ou des collectivités, ont été identifiés par le SMIDDEST et l'Agence de l'Eau comme membres incontournables de ce groupe d'experts, réuni pour la première fois le 10 juillet 2012. Lors de cette réunion, la composition du groupe d'experts et ses modalités de fonctionnement ont été validées, et des éléments de connaissances ont été discutés autour d'un premier document de travail.

Le 10 avril 2013, les membres du groupe d'experts pollutions chimiques se sont de nouveau réunis afin d'apporter une réflexion sur une méthodologie de mise en œuvre des dispositions du SAGE:

- la liste des substances critiques pour l'estuaire (disposition PC1);
- les besoins de renforcement et de coordination des réseaux de mesure (disposition PC2);
- la méthodologie pour qualifier la sensibilité des milieux à forts enjeux environnementaux (disposition PC3);
- la mise en place des ZNT et des plans Ecophyto (dispositions PC5 et PC7).

Les questions de l'élaboration de la liste des substances critiques et de l'expertise des masses d'eau estuariennes en mauvais état chimique vont avancer au courant du deuxième semestre 2013.

⇒ **Groupe de travail « écosystème estuarien et ressource halieutique »**

Le SMIDDEST a lancé la mise en œuvre des dispositions du SAGE pour le volet "écosystème estuarien et ressource halieutique". Dans ce cadre, un groupe de travail spécifique, regroupant l'ensemble des acteurs, a été créé. Son rôle est d'orienter la réflexion et de cibler les priorités des actions à mener.

Des représentants de la pêche professionnelle et de la pêche de loisir, des experts scientifiques, des experts ou référents techniques des services de l'Etat ou des collectivités ont ainsi été identifiés par le SMIDDEST comme membres de ce groupe de travail dont la première réunion s'est déroulée le 9 décembre 2013 à 16h à la Maison de la Promotion Sociale à Artigues-près-Bordeaux. L'objet de cette première réunion était de valider un programme d'actions pour l'année à venir.

L'animateur du SAGE avait rencontré précédemment chacun des acteurs du groupe de travail "écosystème estuarien et ressource halieutique" afin de préparer la mise en œuvre des dispositions renvoyant à un système global de centralisation et d'analyse des données de captures (pêche professionnelle et de loisir) au regard des enjeux du SAGE.

Certaines dispositions du SAGE renvoient à la création d'un poste de chargé de mission dont une partie des missions concernera la collecte, le suivi et l'analyse des données de captures, en cohérence avec les dispositifs existants. En tenant compte des entretiens réalisés auprès des acteurs, le SMIDDEST a proposé le recrutement d'un stagiaire halieute de niveau Bac+5 de mars à septembre 2014.

Le groupe de travail a validé le lancement d'un stage master 2 en 2014 autour des missions suivantes :

- 1) définir les objectifs et les indicateurs pertinents, et identifier les critères précis des données (métadonnées) devant être collectées ; ceci pour développer une base de données de captures de la pêche professionnelle et des suivis scientifiques déjà disponibles (en lien avec la disposition Rh4 du SAGE)
- 2) développer, en concertation avec les acteurs concernés, une méthodologie de collecte cohérente des données de captures de la pêche de loisir en lien avec les dispositions Rh3 et Rh4 (et en cohérence avec la base de données à développer au point 1)
- 3) assurer périodiquement des marées de sensibilisation sur les pratiques de pêches à pied sur le plateau de Cordouan

Le SMIDDEST accueillera un stagiaire pour ce travail de début mars à début septembre 2014.

7. Communication interne et externe

Les documents préparatoires, les comptes-rendus des réunions de la CLE, les diaporamas diffusés sont mis en ligne sur le site Internet du SAGE (www.sage-estuaire-gironde.org), rubrique "documents". C'est un site qui fonctionne bien et qui est régulièrement utilisé par les acteurs du territoire, membres de la CLE ou non.

Conclusion

Le premier semestre 2013 a permis mobiliser les membres de la CLE et d'organiser la concertation autour d'un projet de SAGE modifié.

Au cours du second semestre 2013, le SAGE estuaire de la Gironde a été adopté par la CLE et approuvé par arrêté interpréfectoral. L'organisation et le lancement de la mise en œuvre des dispositions du SAGE sont désormais les principales missions de la cellule d'animation. Un programme d'actions a été validé par la CLE pour l'année 2014, première année de mise en œuvre du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés.

Annexe : Mise en réseau – Animation du territoire

Réunion	Lieu	Date
Réunion thématique "zones humides" organisée par l'association AFEPTB	Paris	5 avril 2013
Réunion de la Commission Technique Littoral organisée par l'Agence de l'Eau	Pessac	12 juin 2013
Signature du SAGE	Braud et Saint Louis	30 août 2013

Afin de préparer l'adoption et la mise en œuvre du SAGE, et dans le but d'assurer un suivi et une représentation du SAGE dans les différents dossiers en cours sur le territoire, l'animateur du SAGE a rencontré de nombreux acteurs et participé à de multiples réunions :

- Réunion avec la DDTM de la Gironde (8 janvier 2013)
- Réunion sur le classement des digues estuariennes - Conservatoire du Littoral (14 janvier 2013)
- Réunion avec les représentants du Médoc à la CLE du SAGE (21 janvier 2013)
- Réunion du comité de pilotage opération groupée continuité écologique (29 janvier 2013)
- Intervention à la journée en faveur de l'esturgeon européen (31 janvier 2013)
- Réunion publique concernant les études du RIG (1^{er} février 2013)
- Réunion avec les représentants de la Charente-maritime à la CLE du SAGE (4 février 2013)
- Réunion publique concernant les études du RIG (8 février 2013)
- Réunion avec le GPMB en vue de l'élaboration d'une convention de partenariat (14 février 2013)
- Réunion avec le Président de la CLE (18 février 2013)
- Réunion du comité technique du PAPI d'intention (21 février 2013)
- Réunion de bilan des activités de la fédération de pêche de Gironde (22 février 2013)
- Réunion du comité technique du PAPI d'intention (12 mars 2013)
- Réunion avec la DDTM de la Gironde (13 mars 2013)
- Réunion avec la DRAAF Aquitaine (13 mars 2013)
- Entretiens préparatoires au groupe d'experts pollutions chimiques (14 mars 2013)
- Réunion du comité de pilotage du PAPI d'intention (18 mars 2013)
- Réunion du comité de pilotage de l'étude (CUB) hydraulique sur la Presqu'île d'Ambès (27 mars 2013)
- Réunion technique concernant l'étude (CUB) hydraulique sur la Presqu'île d'Ambès (11 avril 2013)

- Réunion inter-EPTB du Sud Ouest sur la thématique "poissons migrateurs" (12 avril 2013)
- Présentation du projet de SAGE à une classe de seconde du Lycée agricole de Blanquefort (15 avril 2013)
- Réunion avec les représentants du Médoc à la CLE du SAGE (15 avril 2013)
- Réunion du comité technique du PAPI d'intention (17 avril 2013)
- Réunion du comité de pilotage opération groupée continuité écologique (19 avril 2013)
- Réunion de travail sur l'actualisation de l'état des lieux des masses d'eau superficielles par l'Agence de l'Eau (22 avril 2013)
- Réunion de présentation du scénario 5 des études du RIG (22 avril 2013)
- Réunion avec l'Agence de l'Eau et la CATERZH (26 avril 2013)
- Réunions avec les représentants de l'aire urbaine, de la Haute Gironde et du Pays Royannais à la CLE du SAGE (16 mai 2013)
- Réunion de la CLE du SAGE Garonne (22 mai 2013)
- Réunion avec la CARA (31 mai 2013)
- Réunion du comité technique du PAPI Garonne (6 juin 2013)
- Réunion de présentation de l'étude sur les réseaux de reessuyage de la presqu'île d'Ambès (7 juin 2013)
- Réunion de travail sur le plan de gestion des mattes de Maladon (18 juin 2013)
- Réunion du comité de pilotage Natura 2000 de la presqu'île d'Ambès (25 juin 2013)
- Réunion avec l'association AFEPTB (27 juin 2013)
- Réunion du comité régional aquitain trame verte et bleue (28 juin 2013)
- Réunion du COGEPOMI (4 juillet 2013)
- Réunion de travail « expertise organoétains » (8 juillet 2013)
- Réunion du Comité LEADER Estuaire (12 juillet 2013)
- Réunion de travail « écosystème estuarien et ressource halieutique » avec le GPMB (15 juillet 2013)
- Réunion de travail « expertise organoétains » (15 juillet 2013)
- Réunion de travail « écosystème estuarien et ressource halieutique » avec les services de l'Etat (15 juillet 2013)
- Réunion de travail « écosystème estuarien et ressource halieutique » avec les représentants de la pêche professionnelle (23 juillet 2013)
- Marées de sensibilisation sur la pêche à pied à Cordouan (24 et 25 juillet 2013)
- Réunion de travail « écosystème estuarien et ressource halieutique » avec le conseil général de la Charente-Maritime (24 juillet 2013)
- Réunion de travail « écosystème estuarien et ressource halieutique » avec les représentants des navigateurs et plaisanciers (25 juillet 2013)
- Réunion de travail « écosystème estuarien et ressource halieutique » avec le CNPE du Blayais (30 juillet 2013)
- Réunion de travail « écosystème estuarien et ressource halieutique » avec le collectif estuaire (30 juillet 2013)
- Réunions « projet de stratégie estuaire 2014-2020 » (9 septembre 2013)
- Réunion « zones humides » avec la DDTM de la Gironde (16 septembre 2013)

- Réunion du comité de pilotage opération groupée continuité écologique (24 septembre 2013)
- Réunion de travail « expertise organoétains » (26 septembre 2013)
- Présentation du SAGE Estuaire à l'Aquaforum de Bègles (26 septembre 2013)
- Réunion de travail « écosystème estuarien et ressource halieutique » avec l'association des pêcheurs aux carrelets (27 septembre 2013)
- Réunion avec la DDTM de la Charente-Maritime (3 octobre 2013)
- Réunion programme Amenag'eau du Conseil Général de la Gironde (7 octobre 2013)
- Réunion de travail « écosystème estuarien et ressource halieutique » avec la fédération de pêche de la Gironde (9 octobre 2013)
- Réunion avec la CATERZH de la Gironde (11 octobre 2013)
- Réunion avec l'Université de Bordeaux 1 sur le bouchon vaseux (15 octobre 2013)
- Réunion du programme de recherche Adapt'eau (15 novembre 2013)
- Réunion inter-EPTB et Conseil Général de la Gironde (21 novembre 2013)
- Réunion avec les services de l'Etat (29 novembre 2013)
- Réunion avec les services de l'Etat (10 décembre 2013)
- Réunion avec les services de l'Etat (16 décembre 2013)
- Réunion avec le cabinet du MEDDE (17 décembre 2013)